

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00994

Numéro SIREN : 453 653 677

Nom ou dénomination : SARL A.V.O.

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2020 sous le numéro de dépôt 14259

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		30/06/2020			30/06/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	36 263	36 263		
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	455 000		455 000	455 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	63 310	63 310		
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	45 315	45 315		
	Autres immobilisations corporelles	84 589	68 558	16 031	16 393
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	267		267	267
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	4 383		4 383	4 383
TOTAL (II)		689 127	213 446	475 681	476 043
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	7 100		7 100	30 800
	Autres créances	14 883		14 883	6 993
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	38 484		38 484	24 128
	Charges constatées d'avance				
TOTAL (III)		60 467		60 467	61 920
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		749 594	213 446	536 148	537 964

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

4 383

4 383

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan certifié conforme
[Signature]

OB

VB

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/06/2020

30/06/2019

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	8 000	8 000
	RESERVES		
	Réserve légale	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	27 117	55 772
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	35 917	64 572
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	33 065	72
	Emprunts et dettes financières divers	387 134	396 620
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 764	896
	Dettes fiscales et sociales	7 276	17 625
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	57 992	58 179
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	500 231	473 391
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	536 148	537 964
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		27 116,56	55 772,45
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		500 231	473 391
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		65	72

BoA oB VB

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/06/2020

30/06/2019

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	133 000		133 000	168 000
	Montant net du chiffre d'affaires	133 000		133 000	168 000
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits				
Total des produits d'exploitation (1)				133 000	168 000
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			96 691	95 295
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 473	2 395
	Salaires et traitements			(2 991)	5 257
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			5 748	4 916
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation (2)			100 921	107 863
RES ULTAT D'EXPLOITATION				32 080	60 137

BA OB VB

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/06/2020

30/06/2019

RESULTAT D'EXPLOITATION		32 080	60 137
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	4 963	5 266
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		4 963	5 266
RESULTAT FINANCIER		(4 963)	(5 266)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		27 117	54 872
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		901
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		901
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			901
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		133 000	168 901
TOTAL DES CHARGES		105 884	113 129
RESULTAT DE L'EXERCICE		27 117	55 772
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

BH
 OR
 VB

Désignation de l'entreprise		SARL A.V.O.		6 Quai Paul Cunq		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		34250 PALAVAS-LES-FLOTS					
SIRET		4 5 3 6 5 3 6 7 7 0 0 0 2 2					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	

				Exercice N clos le 30062020		Exercice N-1 clos le 30062019	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	455 000	012	455 000	455 000	
		014	36 263	016	36 263		
	Immobilisations corporelles*	028	193 213	030	177 183	16 031	16 393
	Immobilisations financières* (1)	040	4 651	042		4 651	4 651
	Total I (5)	044	689 127	048	213 446	475 681	476 043
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	7 100	070	7 100	30 800	
		072	14 883	074	14 883	6 993	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	38 484	086	38 484	24 128	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	60 467	098	60 467	61 920	
	Total général (I + II)	110	749 594	112	213 446	536 148	537 964
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	8 000	8 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	800	800			
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136	27 117	55 772			
	Provisions réglementées	140					
Total I	142	35 917	64 572				
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	62 105	29 112			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	14 764	896			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	423 362	443 383			
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176	500 231	473 391				
Total général (I + II + III)	180	536 148	537 964				
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	4 383	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	5 386	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Copie certifiée conforme
[Signature]
 OB VB

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL A.V.O.		Néant ☐	
A - RESULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 30062020	Exercice N-1 clos le 30062019
				1	2
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214	
		217		218	133 000
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	133 000
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	96 691
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	709	244	1 473
	Rémunérations du personnel *			250	(2 991)
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	
PRODUITS FINANCIERS DIVERS	Dotations aux amortissements *			254	5 748
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	
		260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	100 921
	I - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	32 080
	Produits financiers (III)			280	
	Produits exceptionnels (IV)			290	901
	Charges financières (V)			294	4 963
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	
RÉINTÉGRATIONS	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	27 117
	B - RESULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	27 117
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		330	1 330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
DÉDUCTIONS	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		989	
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		991	
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345		344	
	Divers * dont Créance due au report en arrière du déficit	346		655	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			641	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			647	
DÉFICITS	Bénéfice col. 1			352	28 447
	Déficit col. 2			354	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2
				370	28 447
				372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

BA 03 VB

Formulaire obligatoire
(art. 53 A ou 302 septies A bis
du Code Général des Impôts)IMPOT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

Timbre à date du service

Exercice ouvert le
et clos le

01072019

30062020

Régime "simplifié d'imposition" ☒ ou "réel normal" ☐Option pour la comptabilité super-simplifiée ☐ TVA ☐Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage ☐
(entreprises de transport maritime)(cochez la ou
les cases
correspondantes)Adresse du service
où doit être
déposée cette
déclarationSIE DE MONTPELLIER SUD EST
156 RUE ALFRED NOBEL

34957 MONTPELLIER CEDEX 2

Adresse du déclarant (quand celle-ci est diffé-
rente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse
du domicile de l'exploitant si elle est différente
de l'adresse de la direction de l'entreprise:

A IDENTIFICATION

SARL A.V.O.

6 Quai Paul Cunq

Identification du
destinataire

34250 PALAVAS-LES-FLOTS

651

306165

45365367700022

Insp./IFU

N° dossier

N° Siret

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Location Gerance

Personne inscrite au répertoire des métiers, (cochez la case) ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION

(voir renvois page 4)

Col. 1

Col. 2

1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)

28 447

2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)

- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu

à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ①

revenus nets exonérés (a - b)

- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu

a

b

c

d

Total c + d

28 447

28 447

3 Total

4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ②

4bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits
de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %

g

4ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)

- Quote-part de subventions d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte
d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies

- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies

e

f

5 Plus-values taxées selon les règles prévues
pour les particuliers ③à long terme différée de 2 ans
(art. 39 quindecies I-1 du CGI) ④

à court terme et à long terme ④

exonérées

dont plus-values à long terme ⑤

exonérées (art. 151 septies A du CGI)

à long terme imposables ⑥

au taux de 12,80 %

dont plus-value à court terme exonérée
(art. 151 septies, 151 septies A et 238 quindecies)

6 Exonérations et Abattements

Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐ZRR art. 44 quindecies ☐Zone franche d'activités
art. 44 quaterdecies ☐Jeunes entreprises innovantes (JEI)
art. 44 sexies A ☐Autres dispositifs ⑦ ☐ZFU art. 44 octies et 44 octies A ☐Zone de restructuration de la défense
art. 44 terdecies ☐Bassins urbains à dynamiser (BUD)
art. 44 sexdecies ☐Zone de développement prioritaire
art. 44 septdecies ☐Exonération ou ⑥
abattement pratiquésur les plus-values à
long terme imposables
au taux de 12,80 %

sur le bénéfice professionnel

Option crédit d'impôt outre-mer
secteur productif (art. 244 quater W) ☐

7 BIC non professionnels (2031 BIS suite) ⑧

a - Bénéfice

b - Déficit

Dont les plus-values

Plus-values à court terme exonérées
(art. 151 septies, 151 septies A et 238 quindecies)Plus-values à long terme
exonérées (art. 151 septies A)Plus-values à court terme, subventions d'équipement
et indemnités d'assurance pour perte d'un élément
d'actif (art. 39 duodecies)Plus-values nettes à long terme
imposables à 12,8 %

Dont les moins-values

Moins-values à court terme (art. 39 duodecies)

Exonération ou abattement pratiqué sur le bénéfice non professionnel (art. 44 sexies et suivants)

8 Régime des sociétés de personnes ⑨

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9 Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☐ OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ComptabiliteExpertCGA/OMGA ☐Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable :

AXIOME MONTPELLIER

155 rue Clément Ader
34170 CASTELNAU LE LEZ

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné :

CGA LR
BP 41237661 rue Louis Lépine
34011 MONTPELLIER Cedex 1

N° d'agrément 101340

A le

Signature et
qualité du déclarant

BA OB VB

IMPOT SUR LE REVENU

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 bis
(2020)

Désignation de l'entreprise : **SARL A.V.O.**

et date de clôture de l'exercice :

(A ne remplir que sur les exemplaires en continu)

30062020

D REPARTITION DES BENEFICES ET DES DEFICITS DES SOCIETES (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann.III au CGI).

(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales ❶	BIC "B" ou BIC non profes- sionnels "M" ❷	Quote-part du bénéfice ou du déficit ❸ à prendre en consi- dération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuelle- ment, à l'impôt sur les sociétés	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
1	2	3	4
BELHADIA Olivier	B	5 244	
2 QUAI GEORGES CLEMENCEAU			
34250 PALAVAS-LES-FLOTS			
BELHADIA Abdelkader	B	12 715	
10 RUE DES CHENES VERTS			
34820 TEYRAN			
BELHADIA Viviane	B	10 488	
10 RUE DES CHENES VERTS			
34820 TEYRAN			

Sociétés en commandite simple ❹ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année _____

BIC NON PROFESSIONNELS

Le cadre H concerne :

1-les résultats des loueurs en meublés non professionnels qui réalisent

des recettes annuelles inférieures à 23 000 € ou qui retirent de cette activité moins de 50 % de leurs revenus ; seuls sont concernés les loueurs en meublés non professionnels qui ont renoncé au bénéfice du régime micro-entreprise) et des membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'étalon, quelle que soit la date à laquelle les activités ont été créées ;

2 - pour leur montant total, les résultats des autres activités industrielles ou commerciales exercées à titre non professionnel et créées, étendues ou adjointes à compter du 1er janvier 1996. Sont exercées à titre non professionnel les activités qui ne comportent pas la participation personnelle, continue et directe de l'un des membres du foyer fiscal à l'accomplissement des actes nécessaires à ces activités ;

3 - une fraction du résultat des activités mentionnées au 2 créées, étendues ou adjointes avant le 1er janvier 1996, correspondant aux investissements réalisés à compter de cette date.

Remarque : coexistence au sein d'une même entreprise d'une activité exercée à titre professionnel et d'une activité exercée à titre non professionnel mentionnée au 1 à 3 ci-dessus.

En cas d'activité professionnelle et non professionnelle exercées conjointement, une seule déclaration de résultat doit être déposée. Néanmoins, il convient d'effectuer une individualisation des résultats provenant des activités professionnelles et des activités non professionnelles afin de déterminer les modalités d'imputation des déficits résultant, le cas échéant, de ces activités. Le résultat de l'activité exercée à titre non professionnel est déclaré ligne 7 du formulaire n° 2031-SD, tandis que le résultat de l'activité professionnelle figure ligne 4 de cette déclaration. Le détail des des bénéfices industriels et commerciaux est porté sur l'annexe n° 2031 Bis-SD.

Préciser, dans une note jointe à la présente déclaration, les éléments retenus pour la détermination du résultat de l'activité non professionnelle lorsque ceux-ci ont été portés aux lignes WQ et XG du tableau n° 2058 A ou lignes 330 et 350 du tableau n° 2033 B. Une note distincte sera rédigée pour chaque activité non professionnelle.

Les membres de copropriétés de navire non professionnels doivent mentionner leur quote-part dans les résultats de la copropriété, diminuée de l'amortissement de leur part des frais financiers supportés pour cette acquisition; un tableau d'amortissement, dont le modèle figure dans l'instruction du 16 janvier 1996 (BOI-FORM-000019), doit être joint à la présente déclaration.

BH OB VA

IMPOT SUR LE REVENU

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 Bis (SUITE)
(2020)

Désignation de l'entreprise : **SARL A.V.O.**
(A ne remplir que sur les exemplaires en continu)

et date de clôture de l'exercice :
30062020

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles. Elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

① Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067.

Montant des : { Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).
- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

Exercice

F DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés figurant dans les DSN de 2019, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*) (*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.	

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé.
Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031 une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ④

④ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

H BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnelles		
Location gérance		
Membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

B 17 03 VB

A.V.O.
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 6 Quai Paul Cunq
34250 PALAVAS-LES-FLOTS
453 653 677 RCS MONTPELLIER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 Juillet 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2020 s'élevant à 27 116,56 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 27 117 €

Attribué en totalité aux associés au prorata de leurs droits dans le capital soit :

- Au compte courant d'associé M. BELHADIA Abdelkader 10 847 Euros
- Au compte courant d'associé Mme BELHADIA Viviane 10 847 Euros
- Au compte courant d'associé M. BELHADIA Olivier 5 423 Euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 Juillet 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



03

VB